



PROCÈS-VERBAL N°7

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 10 janvier 2025

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA

Messieurs Gérard ARBERET, Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, Charles BOULBENE, Jean Luc BOYER, Jean Pierre FAURE, Philippe GLORIES, Fabrice PONCHEL, REALLAND, Jean Claude RICHARD, Sauveur ROMAGNOLE

Excusé(s) : Madame Claudette AGERT

Messieurs José DUARTE, Frédéric LASCROUX, Carlos MAGALHAES,

Assistent : Madame Florence PIFFARD, Référente administrative

PROCHAINE REUNION LE 7 FEVRIER 2025

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LUZENAC - SALLE POLYVALENTE - NNI 91769901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 26/08/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 19/11/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 19/11/2024 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 10/01/2035. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité spectateurs. Dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ONET LE CHATEAU - COMPLEXE SPORTIF LE TRAUC MIXTE - NNI 121760604

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 28/11/2024

Etude photométrique du 03/07/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 295 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 28/11/2028.

2.2 Confirmation de classement

LA FOUILLADE - STADE DE LA BRUNARIE - NNI 121050101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 05/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 28/10/2024

Etude photométrique en date du 22/11/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 151 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.25

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.25) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 28/10/2028.

CASSAGNES BEGONHES - STADE RENÉ JEAN - NNI 120570101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 27/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/12/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 120 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.52

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04/12/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

MONFERRAN SAVES - STADE MUNICIPAL - NNI 322680101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 29/06/2027

La Mairie nous informe que le terrain a été détruit,

La CRTIS en application de l'article 3.2.7.2. du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 10/01/2035

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

TARBES - STADE MAURICE TRELUT 1 - NNI 654400101

Cette installation est classée T3 PN jusqu'au 14/06/2025

La Mairie nous informe que le terrain n'est plus utilisé pour le football,

La CRTIS en application de l'article 3.2.7.2. du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 10/01/2035.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

BAZET - STADE ARMAND ABAS N1 - NNI 650720101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/01/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/01/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 157 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 10/01/2027.

- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

PRAYSSAC - FUTSAL EXTERIEUR COUVERT - NNI 462259902

Cette installation n'a jamais classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 22/11/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 22/11/2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 10/01/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

VAYRAC - STADE RAOUL DELAPIERRE - NNI 463300101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 29/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, objectif : réhabilitation des structures bâties qui présentent un état de vétusté ne permettant plus d'accueillir les joueurs et arbitres dans des conditions satisfaisantes, et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 20/12/2024

Lettre d'intention

Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne une rénovation des vestiaires : 2 vestiaires joueurs de 20,5 m² et un vestiaire arbitre de 8 m²

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

THEDIRAC - STADE CAVAILLE - NNI 463160101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 06/12/2024

Reçu attestation administrative de capacité en date du 22/11/2024.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

STE GEMME - GYMNASSE - NNI 812499901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 12/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 12/12/2024 par la CDTIS,
- A.A.C. du 12/12/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 10/01/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ALBI - STADE MAURICE RIGAUD N°1 - NNI 810040201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 24/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/12/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 419 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 17/12/2025.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

SAIX - STADE ÉLIE CASTELLE 1 - NNI 812730101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 01/07/2034

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 01/07/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 09/01/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 18/12/2024

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 20 m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 35.6°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 202 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

CORBARIEU - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 820440102

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 04/08/2030

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 06/12/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 21/11/2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 27/05/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 18/23 m
- Nombre total de projecteurs : 6
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66.7°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46.5
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 92 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient

conformes.

CORBARIEU - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 820440101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 21/06/2032

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 06/12/2024

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 21/11/2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 27/05/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 22 m
- Nombre total de projecteurs : 12
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 62.7°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43.6
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 189 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.84

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

RIEUMES - STADE DE LA BURE - NNI 314540201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 05/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 10/12/2024 par la CRTIS,
- A.A.C. du 05/12/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 10/01/2035.

1.2 Confirmation de classement

ST LYS - SALLE DU COSEC - NNI 314999901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 10/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 12/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 12/12/2024 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 02/09/2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 10/01/2035.

CASTELMAUROU - Salle Omnisports Suzanne Lenglen - NNI 311179901

Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 02/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 3 en date du 26/11/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 27/11/2024 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 15/09/1994,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 10/01/2035.

GRAGNAGUE - STADE MUNICIPAL - NNI 312280101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 16/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 16/12/2024, et des documents transmis :

Visite effectuée le 18/12/2024 par la CRTIS,

A.A.C. du 18/12/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 10/01/2035.

TOULOUSE - GYMNASSE LALANDE - NNI 315559909

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 02/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 27/11/2024, et du document transmis :

Visite effectuée le 04/12/2024 par la CRTIS,

A.A.C. en date du 27/11/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 10/01/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

REVEL - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 314510101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 12/11/2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif d'une rénovation des vestiaires et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 13/12/2024

Lettre d'intention

Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne une rénovation des vestiaires : 2 vestiaires joueurs de 40 m² et 1 vestiaire arbitre de 12 m².

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T4 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T4 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

VILLEGAILHENC - Complexe Stade J. Rieux Annexe 2 - NNI 114250103

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau FOOT A8 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/09/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 132 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 20/09/2026.

PORT LA NOUVELLE - STADE ROGER COUDERC - NNI 112660101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/01/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/01/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 138 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

Après réception de l'étude photométrique, l'éclairage sera classé pour 4 ans

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au **10/01/2027**.

VILLARDONNEL - Stade Municipal Louis Mayor - NNI 114130101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/12/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 83 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au **12/12/2026**.

PEPIEUX - STADE ELIE COMINGES - NNI 112800101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 06/12/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 152 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

A réception de l'étude photométrique, l'éclairage de cette installation pourra être classé niveau E6

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au **06/12/2028**.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

CONQUES SUR ORBIEL - Stade Municipal 1 - NNI 110990101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EEntrainement jusqu'au 09/07/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 13/12/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 98 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/12/2026.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

GAUJAC - STADE MUNICIPAL - NNI 301270101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 25/09/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 20/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 20/12/2024 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 10/01/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

CHATEAUNEUF DE RANDON - STADE MARCON BARRET - NNI 480430101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 17/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 06/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 06/12/2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 10/01/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

CHANAC - STADE DE CHAMBON - NNI 480390101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 24/02/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 29/11/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 29/11/2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 10/01/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

VAUVERT - STADE RADELYEVITCH - NNI 303410101

Cette installation est classée Niveau TRAVAUX jusqu'au 30/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 20/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 20/12/2024 par la CRTIS,
- A.O.P. en date du 17/11/1998,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 10/01/2035.

1.4 Avis préalable

RIBAUTE LES TAVERNES - COMPLEXE SPORTIF DE RIBAUTE LES TAVERNES - NNI 302140201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire **d'AVIS PREALABLE**, avec l'objectif d'une création d'un terrain en gazon synthétique pour un niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 06/01/2025

Lettre d'intention

Plan de masse

Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S vous informe que :

le plan des vestiaires indique : 2 vestiaires joueurs à domicile de 22,05 m², 1 vestiaire joueurs visiteurs de 19,33 m², 1 vestiaire arbitre de 6,30 m²

Vestiaire joueurs Art. 4.6 : pour un niveau de classement T5 les surfaces des 2 vestiaires joueurs doivent faire 20 m² chacun, sans compter la surface des douches.

Vestiaire arbitre Art. 4.7 : pour un niveau de classement T5 la surface du vestiaire arbitre doit faire 8 m² sans compter la surface de la douche.

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS DEFAVORABLE** pour un niveau T5 SYN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

VERS PONT DU GARD - STADE MUNICIPAL - NNI 303460101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/12/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 88 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.38

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 05/12/2026.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST PAULET DE CAISSON - STADE MUNICIPAL - NNI 302900201

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 06/01/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 25/11/2024

Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 62 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 16 m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 40°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 138 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.86

Elle constate que le projet n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (138 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (150 lux à la mise en service, 120 lux à maintenir/ Art 3.2.1)

La CRTIS émet un **AVIS DEFAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6.

LES MAGES - Stade Du Coussac- Alain Pascal - NNI 301520101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 15/09/2033

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 11/12/2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 02/06/2022

Dimension de l'aire de jeu : 103 m x 67 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 22m

Nombre total de projecteurs : 20

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 151 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

SETE - STADE GEORGES BAYROU - NNI 343010201

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 11/08/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 en date du 14/10/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 31/10/2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 10/01/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

MONTPELLIER - STADE BERNARD GASSET 6 - NNI 341720406

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 06/12/2024

Reçu attestation administrative de capacité en date du 12/12/2024.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

POILHES - STADE MUNICIPAL YOHANN ITE - NNI 342060101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/11/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 19/11/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 79 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.14

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.42

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 19/11/2026.

2.2 Confirmation de classement

MONTPELLIER - STADE PAUL VALÉRY - NNI 341721401

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/11/2024

Etude photométrique en date du 27/06/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 197 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 27/11/2028.

SETE - STADE TOMASZOWER - NNI 343010102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 07/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 31/10/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 87 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.27

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.42

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 31/10/2026.

BEZIERS - STADE DE SAUCLIÈRES 1 - NNI 340320101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 24/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/12/2024

Etude photométrique en date du 30/06/2015

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 353 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 03/12/2025.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

CANET EN ROUSSILLON - STADE SAINT MICHEL 1 - NNI 660370101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 09/09/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/10/2024

Etude photométrique en date du 05/09/2022

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 480 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 16/10/2026.

- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

